



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2014

Français et anglais seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Exposé écrit* présenté par la Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[21 août 2014]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Prévenir les violences électorales et politiques en Afrique

Prendre part à la conduite des affaires publiques est un droit fondamental de tous les citoyens.

Ce droit est constamment violé dans la majorité des Etats africains où les processus électoraux sont sources de conflits, entraînant les arrestations arbitraires, les détentions abusives, les intimidations des opposants le baïllonnement de la presse, disparitions, empoisonnements et meurtres. Tous ces cas constituent les violations flagrantes des droits fondamentaux.

Dans le cadre de la 26^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, la RADDHO a organisé une réunion sur le thème les droits humains et processus électoral en Afrique le mardi 24 Juin 2014. La rencontre a enregistré la participation d'éminents juristes, de politologues, de sociologues, de diplomates africains accrédités aux Nations Unies à Genève, des défenseurs des droits de l'homme et des leaders de médias internationaux. Il a été procédé à une introspection des causes et sources profondes de dysfonctionnement des processus démocratiques et électoraux en Afrique. Les participants à la réunion ont dénoncé la violation flagrante des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux qui permettent aux citoyens de choisir librement leurs dirigeants.

La manipulation et le tripatouillage de la constitution et du code électoral, le déverrouillage de la limitation du mandat présidentiel, les fraudes électorales, et la mauvaise foi des perdants qui refusent de reconnaître leur défaite, ainsi que les velléités des dévolutions monarchiques du pouvoir dans plusieurs Etats Africains constituent les facteurs de déstabilisation et des institutions républicaines et pouvant mener à des tensions, des crises et des conflits armés.

Il faut rappeler entre juillet 2014 et juillet 2016 la moitié des Etats Africains vont organiser les élections.

Au regard de ce qui précède, les intervenants à cette rencontre ont vivement recommandé d'organiser :

- Une Conférence internationale sur la sécurité humaine
- Un deuxième sommet de la Baule sous la forme d'une Conférence Internationale sur les démocraties en Afrique.